**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Séance du 02 juin 2022**

*L’an deux mil vingt-deux et le 02 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mai, s’est réuni à la mairie de Boulay les Barres sous la Présidence de Monsieur Bertrand GUILLON, Maire.*

**Participation financière aux vacances scolaires 2022-2023**

Le Conseil Municipal décide que l’aide financière pour les enfants domiciliés dans la commune sera accordée sera également accordée pour les enfants qui participeront durant les vacances scolaires 2022-2023 à des stages sportifs ou culturels.

**Travaux de voirie Heurdy**

Le Conseil Municipal décide de retenir l’entreprise BSTP, entreprise moins-disante, pour les travaux de voirie au lieu-dit Heurdy, montant 39 722.87€ HT (47 667.44€ TTC), soit 23 450.55€ HT pour la réfection de voirie et 16 272.32€ HT pour la mise en place de poutres de rive.

**Questions Diverses**

Food Truck : Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l’installation d’un Food Truck de plats créoles un soir par semaine sur la place de l’église.

**Affiché en exécution de l’article L 2121-25 du code Général des Collectivités Territoriales**